Le 5 novembre, la CGT, la CFDT, FO, la FSU, Solidaires et l'UNSA appèlent à faire grève et à manifester.

Vous vous posez des questions sur votre droit à faire grève :

Est-ce que je peux faire grève ?

Toutes et tous les salarié·es présent·es sur nos campus ont le droit de faire grève. Il n'y a pas à se déclarer gréviste à l'avance, ni le jour même. Simplement, quand ta hiérarchie te demandera de justifier ton absence, il faudra dire que tu étais en grève. C'est un droit constitutionnel et ton employeur n'a pas le droit de t'en tenir rigueur de quelque manière que ce soit et s'il le faisait, il faut prendre contact avec un syndicat au moindre problème.
Pour les chercheur·euses, enseignant·es et enseignant·es-chercheur·euses, à qui il est fréquent que personne ne demande de compte sur leur présence ou leur absence, se déclarer gréviste auprès des Ressources Humaines de site ou centrales permet d'être comptabilisé·e dans les rangs de la mobilisation.

… même si je ne manifeste pas ?

Bien sûr, manifester n'est pas une obligation, même si c'est un bon moyen de montrer l'ampleur de la mobilisation. Tu peux contribuer au mouvement social en te renseignant sur la lutte en cours, en diffusant des informations sur les réseaux sociaux, en encourageant ton entourage à faire grève…

… même si je ne suis pas dans un syndicat ?

Evidemment. Les syndicat sont un outil à notre service, ils nous permettent de nous organiser collectivement pour défendre nos droits, mais il est tout à fait possible d'être en grève sans avoir de lien avec un syndicat.

J'ai l'impression que ça ne servira à rien

Bien sûr que si ! Dans ton service ou ton unité, ça peut interroger certain·es de tes collègues qui sauteront peut-être le pas la prochaine fois. Au niveau national, on a de nombreux exemples de grèves locales réussies ces dernières années (aux Ibis Batignolles, à GRDF, à Géodis…). Les mobilisations nationales inter-professionnelles, quand elles sont réussies, contraignent l'exécutif à repousser ses réformes ou à aller moins loin qu'il ne l'aurait voulu. Dans tous les cas, faire grève, mais aussi manifester, t'aura permis de faire entendre ta voix et de ne pas avoir le regret de ne pas avoir participé à ta hauteur.

Je veux donner un coup de main !

Super ! Alors viens manifester et si tu t'inquiètes de la répression policière, reste proche d'un grand syndicat. Tu peux aussi inviter des collègues à faire grève, parler dans ton entourage, relayer les messages d'information et d'appel à la grève, participer à des Assemblées Générales…
Si tu ne peux pas faire grève ou si tu n'es pas comptabilisé comme gréviste, en plus de tout le reste, tu peux verser de l'argent à la caisse de grève, ce qui aidera les collègues à se battre plus longtemps ou à être plus nombreux.

La caisse de grève, c'est quoi, comment ça marche ?

Tu veux savoir qui a droit à la caisse de grève, comment donner de l'argent pour la caisse de grève ou comment être aidé·e financièrement par la caisse de grève, tu auras toutes les informations en suivant ce QR code :

